



Suite dépôt de plainte / réparation?

Par **lena86**, le **28/06/2010** à **10:28**

Bonjour,

J'ai déposé plainte le 10/06 pour ABUS DE CONFIANCE VOL ET USAGE FRAUDULEUX DE CHEQUE BANCAIRE suite à une escroquerie de mon ancien compagnon, au commissariat auprès d'un officier de police judiciaire.

Il a été par la suite convoqué et entendu par l'officier.

L'officier m'a indiqué que par la suite je récupérerai surement la somme qu'il me doit, cependant, comment cela se passe, pour obtenir réparation.

En effet pour résumer l'affaire :

J'ai prêté à mon ancien compagnon que que je pensais de confiance deux chèques, pour soit disant des cautions en cas de location de véhicule. Il m'a affirmé avoir déchiré le premier chèque. Le second chèque a été encaissé à ma grande stupeur. ET cela s'est suivi du premier chèque. (montants des chèques : 8500 et 3700 euros). Je me suis donc retrouvée interdit bancaire n'ayant pas cet argent (1250 euros de frais à payer pour lever l'interdiction).

Par la suite environ 6 mois plus tard, lors d'une visite chez moi en vue de convenir un accord à l'amiable il m'a dérobé 2 chèques dans mon sac, il a encaissé l'un d'eux pour 1000 euros et m'a rendu l'autre (remplis et signés de sa main). J'ai fais rejeter le chèque pour signature non conforme.

Par la suite, en ce début d'année il m'a fais un chèque du montant total, qui est bien sur revenu impayé sans provision.

J'ai déposé plainte, celui ci a été convoqué par l'officier, et n'a pas reconnu tous les faits, la prochaine étape est une confrontation... que j'appréhende.

Par **lebucheron88**, le **29/06/2010** à **17:02**

La réponse se trouve ici <http://www.votre-question-juridique.com>